



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le 17 mars 2020

A l'ensemble des personnels de l'Université d'Artois,

Les derniers jours ont permis de mesurer votre réactivité et capacité de mobilisation individuelle et collective, suite aux décisions successives du gouvernement destinées à enrayer la pandémie du COVID-19. Chacun a fait la preuve de sa capacité à assurer, autant que faire se peut, la continuité du service public d'éducation, dans le cadre de ses missions.

Conformément aux dispositions de l'arrêté mis en ligne le 16 mars 2020, le Plan de Continuité de l'Activité COVID-19 (<http://intranet.univ-artois.fr/Vie-institutionnelle/Informations-COVID-19>) est désormais activé. Il garantit le fonctionnement de l'Université, autour de ses missions essentielles. Il assure la continuité des activités d'enseignement et de recherche, dans ces circonstances particulières. Il définit les conditions de travail et d'accès aux différents sites des personnels mobilisés et mobilisables, et d'activation de la cellule de crise.

Au regard du contexte, je vous invite à consulter régulièrement le site web de l'établissement ainsi que vos messageries professionnelles pour disposer d'informations actualisées. Vous pouvez contacter Madame la directrice générale des services en cas de difficulté majeure (dgs@univ-artois.fr)

Je sais compter sur votre engagement en ces circonstances exceptionnelles, et vous rappelle **l'absolue nécessité de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires édictées par le gouvernement, pour vous-même ainsi que vos proches.**

Pasquale Mammone,
Président de l'Université d'Artois